

**GUIDELINE ET CANEVAS
POUR LA FORMULATION DE LA NOTE CONCEPTUELLE DE PROJE**

Projet de promotion des semences améliorées et transfert des innovations Technologiques

A. Contexte stratégique du Projet et Engagement du Gouvernement et ses partenaires financiers dans le cadre des efforts pour le développement rizicole.

Le riz demeure une denrée stratégique pour la Guinée et est considéré comme aliment de base de la population. La riziculture qui fournit cette denrée a toujours été au centre de toutes les stratégies de développement agricole et d'amélioration de la sécurité alimentaire du pays.

Elle occupe 80% des exploitations et, 67% des superficies emblavées. Elle satisfait 65% des besoins céréaliers et mobilise 37% de la population active. Elle contribue à hauteur de 23% au PIB du secteur primaire, 11% des importations et 6% du PIB national. Selon l'ANASA, la production du riz en 2022 est de 3 158 141 de tonnes de paddy et la consommation per capita est de l'ordre de 115 kg par an (INS, xxx).

En outre, selon les résultats des études de l'IFPRI¹ en 2009, une croissance marginale de la filière contribuerait à une baisse de 2,9% de la pauvreté tandis que les contributions équivalentes des cultures de rente, des autres cultures vivrières et de la Pêche seraient plus modestes, comprises entre 0,1 et 0,7%.

A la revue des politiques agricoles, les stratégies définies sont globalement conçues pour permettre l'atteinte des objectifs de croissance économique et de réduction de la pauvreté. Les raisons tiennent au caractère dominant du secteur rizicole de la Guinée du point de vue des superficies cultivées, du nombre d'acteurs et de la demande de consommation alimentaire des populations. Malgré ces tendances, la Guinée ne s'est dotée d'une politique rizicole qu'à partir des années 2000 dans un contexte de crises socio-économiques internes et une crise alimentaire mondiale qui a bousculé les orientations de développement agricole dans tous les pays de la région. Cependant, les différentes stratégies développées dans la mise en oeuvre de ces politiques rizicoles et autres réglementations sur la chaîne de valeur Riz ont suscité des questionnements sur l'efficacité et les options envisagées pour améliorer la productivité rizicole afin d'inverser la tendance des importations du riz en Guinée.

C'est dans cette optique que la SNDR2 se fixe pour objectif global de « **contribuer à une augmentation soutenue et durable de la productivité rizicole pour assurer l'autosuffisance alimentaire et résorber le déficit de la balance commerciale du riz** ». Cette option sera traduite spécifiquement par: i) d'améliorer le cadre organisationnel et légal, ii) d'accroître durablement la productivité rizicole ; iii) d'améliorer la transformation, l'accès aux marchés et la compétitivité du riz local.

Ainsi, malgré les options déclinées dans les politiques en plus des investissements modérés, la production est tirée par l'augmentation des superficies et les importations de riz continuent à croître.

¹ xxxxxxxx

B. Justifications

Le faible niveau de production et de productivité des exploitations rizicoles sont des facteurs déterminants pour la non atteinte des objectifs de sécurité alimentaire. Pour pallier à cette situation, une des dispositions a porté sur l'assistance aux producteurs à travers des campagnes agricoles par la mise à disposition des engrais, de semences et des équipements/matériels agricoles d'une part et d'autre, le dispositif d'appui-conseil est mis à contribution.

Ces mesures d'accompagnement volontaristes de l'Etat et l'appui des projets et programmes dans le cadre des urgences n'ont souvent pas produit des résultats escomptés et bénéfiques à l'endroit des producteurs. Parmi lesquels on peut citer: *i) la mauvaise qualité des semences par l'usage du tout venant; ii) la disponibilité des matériels de labour et de recolte; iii) faible capacité opérationnelle des services d'appui-conseil et de recherche; iv) le faible niveau d'implication des organisations professionnelles Agricoles (faitières) dans la mise en oeuvre des projets/programmes.*

Le constat révèle que la demande en semences de bonne qualité reste toujours un grand défi de la filière car les paysans continuent encore à recourir massivement aux semences de tout venant (*Source Etude sur l'état des lieux sur les performances rizicoles et la promotion des textes réglementaires en Guinée*).

Pour relever ce défi, la SNDR2 envisage dans sa stratégie d'objectif quantitatif ce qui suit: *i) Passer d'une production de 3 158 141 tonnes en 2022 (ANASA, 2022) à 5 000 000 tonnes de paddy en 2030 soit respectivement en équivalent riz net de 2 000 000 tonnes à 3 000 000 tonnes ; ii) Relever le taux d'utilisation de semences certifiées à 100% dans les périmètres aménagés et à 50% sur les hors aménagements à l'horizon 2030 ; iii) Porter le taux de mécanisation d'au moins 70% dans les zones aménagées et 30% en hors aménagement à l'horizon 2030 ; iv) Faire passer le taux d'encadrement à 100% dans les périmètres aménagés et à 50% hors aménagement à l'horizon 2030 ; v) Passer d'un rendement moyen de 2,2 t/ha en 2023 à 3,7 en 2030 ; vi) Passer d'un rendement moyen 2,5t/ha en 2024 à 5 t/ha en 2030 ; vii) Faire passer le rendement moyen du riz hors aménagements de 1,5 t/ha en 2024 à 2,5 t/ha en 2030; viii) Renforcer les capacités de décorticage de riz afin que 75% du paddy produit soit traité de manière convenable (industrielle et/ou semi industrielle) à l'horizon 2030.* La production rizicole a triplé entre 1990 et 2020 pour plus de 2 500 000 tonnes de paddy pour l'année 2023. Les rendements de riz sont passés en moyenne de 1 tonne à 1,8 tonne. L'utilisation des engrais et des semences améliorées n'ont pas permis d'améliorer significativement les rendements.

De nombreuses contraintes subsistent encore pour la mise en œuvre des politiques rizicoles parmi lesquelles on peut noter : le faible niveau d'investissement de l'Etat, le déficit de gouvernance du secteur rizicole en termes de portage professionnel, la difficulté de mettre en œuvre la SNDR, la faible complémentarité des politiques sectorielles, la dispersion des interventions et la faiblesse des structures de recherche et de conseil agricole, le faible niveau de protection tarifaire qui encourage les importations, la faiblesse du secteur privé agricole, car ce dernier n'arrive pas à assumer pleinement les fonctions de production, de transformation et de commercialisation. Le financement de l'Etat au secteur agricole demeure

encore faible et n'a guère dépassé les 7%, loin de la cible de 10%² pour laquelle le pays s'est engagé dans le cadre de la mise en œuvre du PDDAA.

Dans le cadre d'une contribution efficace à la résolution de cette problématique, il serait judicieux de procéder à la revue des programmes et projets qui s'activent actuellement dans la filière riz et établir des référentiels efficaces pour bâtir un dispositif afin de viabiliser les services rendus. Parmi les projets œuvrant dans la fourniture de semences améliorées et d'appui-conseils, on peut citer :

Le Projet de développement du bassin arachidier de Dabola PDABAD, PATAG, AGRIFARM, P2R2SA, PDCVR, SARITEM, PAFISEM etc.. En plus de ces projets, il s'agira d'identifier d'autres actions similaires développés à travers les interventions de la coopération bilatérale.

C. Zones d'intervention potentielles et Groupes cibles

La zone d'intervention sera axée sur les principaux bassins rizières notamment la Basse Guinée, la Haute Guinée et la Guinée Forestière. Le cas spécifique de Gaoual, de Koundara et certaines zones rizicoles de la Moyenne Guinée sera pris en compte.

Dans un premier temps, l'articulation du dispositif du projet se fera avec la collaboration affective des organisations des paysans rizicoles et autres opérateurs de la filière. Ce choix prend en compte les préoccupations déclinées dans la SNDR2 et les conclusions issues de l'état de lieux des politiques rizicoles. Enfin ce choix permettra de bâtir un dispositif avec des mécanismes adaptés aux réalités des écosystèmes.

D. Objectifs Principaux du Projet

L'objectif global du projet de la promotion des semences améliorées et le transfert des innovations technologiques est de « **fournir 51 882 T durant la période 2024-2030 de semences améliorées accessibles aux producteurs en apportant des services d'appui-conseils nécessaires pour l'adoption d'innovation technique et technologique dans les bassins rizières** ».

De façon spécifique, il s'agira de :

- Identifier des semences de riz adaptés aux écosystèmes rizicoles ;
- Appuyer l'IRAG à travers les Centres de Recherches Agronomiques spécialisés en riz pour produire chaque année environ 50 kg de semences de pré-base (G1-G2-G3) et 250 kg semences de base (G4) destinées à la production des semences certifiées ;
- Identifier et organiser les professionnels semenciers (Coopératives semencières, entreprises semencières ou encore producteurs isolés) pour produire en moyenne **7 412 t/an** de semences certifiées de première génération (R1) et de deuxième génération (R2) pour assurer un taux de renouvellement de ces semences de 30% par an (renouvellement d'un quelconque lot de semences certifiées après trois campagnes de production de paddy) au niveau des ménages cibles de la SNDR2;
- Appuyer le service d'appui-conseil : le SERPROCA et les Organisations de Producteurs Agricoles (OPA) ayant leur propre dispositif d'appui-conseil ; Pour la mise à échelle des nouveaux systèmes de culture identifiés par l'IRAG,
- Renforcer les capacités du SERPROCA et les Organisations de Producteurs Agricoles (OPA) pour conduire efficacement les activités d'approvisionnement et de transfert de technologie basé sur des approches complémentaires (apprentissage dans des

² Les Chefs d'Etat et de Gouvernement africains ont engagé leur pays en 2014 à Malabo à consentir 10% de leur budget au secteur agricole pour escompter 6% de croissance afin de mettre en œuvre pour la transformation économique du continent à travers le PDDAA.

champs écoles et démonstration de thématiques très particulières dans les parcelles paysannes);

- Organiser conjointement des missions de suivi liés au fonctionnement du dispositif d'approvisionnement.

E. Description des Composantes, Résultats et Activités

1- Composante appui-institutionnel :

L'objectif de cette composante est d'assurer l'ensemble des appuis techniques et fonctionnels dans le cadre de la réalisation des activités du projet.

L'atteinte de cet objectif passera par l'obtention des résultats suivants :

1-1 : Les capacités techniques et opérationnelles de l'IRAG, du SERPROCA et des Organisations Professionnelles Agricoles sont renforcées ;

1-2 : La formalisation des organisations professionnelles agricoles et opérateurs semenciers est réalisée ;

1-3 Les producteurs semenciers sont organisés en coopératives semencières.

Les activités nécessaires pour la réalisation de ces résultats sont consignées dans le tableau suivant :

1- Tableau composante I

N°	Composante	Résultats attendus	Activités
	Composante appui-institutionnel	Les capacités techniques et opérationnelles de l'IRAG, du SERPROCA et des Organisations Professionnelles Agricoles sont renforcées	Renforcer les capacités techniques et opérationnelles de l'IRAG, du SERPROCA et des Organisations Professionnelles Agricoles
		La formalisation des organisations professionnelles agricoles et opérateurs semenciers est réalisée	Contribuer à la formalisation des organisations professionnelles agricoles et opérateurs semenciers
		Les producteurs semenciers sont organisés en coopératives semencières	Organiser les producteurs semenciers en coopératives semencières

2- Composante production et diffusion :

L'objectif de cette composante est d'assurer les appuis à l'IRAG pour la production des semences de prébases et de base, du SERPROCA et des organisations professionnelles agricoles pour le transfert des innovations techniques et technologiques vers les producteurs.

L'atteinte de cet objectif passera par l'obtention des résultats suivants :

2-1: Les périmètres de production de prébases et bases dans les CRA spécialisés sont réhabilités ;

2-2 : La production des semences de prébases et bases dans les CRA spécialisés est soutenue ;

2-3 Les producteurs semenciers sont identifiés ;

2-4 L'assistance technique aux producteurs semenciers est assurée ;

2-5 Les producteurs semenciers ont accès aux facteurs de production ;

2-6 Les agents d'appui-conseils et leaders paysans sont outillés au processus de transfert de technologie basé sur des approches complémentaires.

Les activités nécessaires pour la réalisation de ces résultats sont consignées dans le tableau suivant :

2- Tableau composante II

N°	Composante	Résultats attendus	Activités
		Les périmètres de production de	Contribuer à la réhabilitation des

	Composante Production et diffusion	prébases et bases dans les CRA spécialisés sont réhabilités	périmètres de production de prébases et bases dans les CRA spécialisés
		La production des semences de prébases et bases dans les CRA spécialisés est soutenue	Soutenir la production des semences de prébases et bases dans les CRA spécialisés
		Les producteurs semenciers sont identifiés	Identifier les producteurs semenciers
		L'assistance technique aux producteurs semenciers est assurée	Apporter l'assistance technique aux producteurs semenciers
		Les producteurs semenciers ont accès aux facteurs de production	Faciliter l'accessibilité des producteurs semenciers aux facteurs de production
		Les agents d'appui-conseils et leaders paysans sont outillés au processus de transfert de technologie basé sur des approches complémentaires	Outiller les agents d'appui-conseils et leaders paysans au processus de transfert de technologies basé sur des approches complémentaires

3- Composante coordination et suivi-évaluation :

L'objectif de cette composante est d'assurer la coordination des activités du projet, du suivi permanent et régulier des celles-ci sur le terrain.

L'atteinte cet objectif passera par l'obtention des résultats suivants :

3-1 La gestion financière et matérielle du projet est assurée ;

3-2 Les cadres de concertation multi-acteurs sont organisés ;

3-3 Les voyages d'études et d'échanges au niveau national et sous-régional sont Organisés ;

3-4 La formalisation des entités de productions semencières est soutenue ;

3-5 La vulgarisation de la politique semencièrè est réalisée.

Les activités nécessaires pour la réalisation de ces résultats sont consignées dans le tableau suivant :

3- Tableau composante III

N°	Composante	Résultats attendus	Activités
	Composante coordination et suivi-Evaluation	La gestion financière et matérielle du projet est assurée	Assurer la gestion financière et matérielle du projet
		Les cadres de concertation multi-acteurs sont organisés	Organiser les cadres de concertation multi-acteurs
		Les voyages d'études et d'échanges au niveau national et sous-régional sont Organisés	Organiser les voyages d'études et d'échanges au niveau national et sous-régional
		La formalisation des entités de productions semencières est soutenue	Soutenir la formalisation des entités de productions semencières
		La vulgarisation de la politique semencièrè est réalisée	Contribuer à la vulgarisation de la politique semencièrè

composantes :

Composante Appui-Institutionnel

L'appui-institutionnel consiste à améliorer la fonctionnalité des services d'appui (SERPROCA-IRAG) et les organisations professionnelles agricoles (CNOGP, fédérations filière Riz). Également, accompagner l'émergence et la consolidation des organisations des producteurs des semences en fonction du mode structurel en conformité avec les textes réglementaires (loi 014 et OHADA).

Composante production et diffusion

Cette composante en tant qu'axe principal du projet devra soutenir toutes actions pouvant rendre efficace la promotion, la diffusion et l'innovation des technologies en vue de satisfaire sans cesse la demande croissante des semences améliorées.

Composante coordination et suivi-évaluation

Elle est chargée d'assurer tant la gestion financière et matérielle du projet mais aussi faciliter les concertations entre les acteurs en vue de pérenniser le dispositif d'approvisionnement des semences améliorées et transfert des innovations technologiques.

F. Coûts et Financements

- Si disponible, fournir un montant, avec les éventuelles contributions des partenaires au développement (monétaire et/ou autres formes de contributions)

		F. Coûts et Financements						
composantes	Objectifs spécifiques	Activités	COÛT	Année				
			US \$	A1	A2	A3	A4	A5
Composante appui-institutionnel		Renforcer les capacités Techniques et opérationnelles de l'IRAG, du SERPROCA et des Organisations Professionnelles Agricoles	1 447 720					
		Contribuer à la formalisation des organisations professionnelles agricoles et opérateurs semenciers	38 000					
		Organiser les producteurs semenciers en coopératives semencières	72 000					
Composante Production et diffusion		Contribuer à la réhabilitation des périmètres de production de prébases et bases dans les CRA spécialisés	7 000 000					
		Soutenir la production des semences de prébases et bases dans les CRA spécialisés	13 889					
		Identifier les producteurs semenciers	-					
		Apporter l'assistance technique aux producteurs semenciers	-					
		Faciliter l'accessibilité des producteurs semenciers aux facteurs de production	57 600					

		Outiller les agents d'appui-conseils et leaders paysans au processus de transfert de technologies basé sur des approches complémentaires	597 395					
Composante coordination et suivi- Evaluation		Assurer la gestion financière et matérielle du projet	960 944					
		Organiser les cadres de concertation multi-acteurs	37 000					
		Organiser les voyages d'études et d'échanges au niveau national et sous-régional	277 778					
		Soutenir la formalisation des entités de productions semencières	18 056					
		Contribuer à la vulgarisation de la politique semencière	50 000					
	TOTAL GENERAL		10 570 381					

G. Stratégie de Mise en œuvre du Projet

La mise en œuvre du projet s'effectuera dans la synergie d'actions entre les services techniques (SERPROCA-IRAG-DNA), les organisations professionnelles (CNOPG et fédérations filière Riz) et les opérateurs privés évoluant dans le domaine. Cette synergie d'actions devra aboutir à la mise en place d'un dispositif formalisé capable d'assurer la gestion durable des acquis du projet.

Dans la logique de renforcer le partenariat fondé sur la synergie d'action, le niveau d'implication des acteurs tient compte de leurs acquis mais aussi de missions et attributions de chaque structure.

En effet, le SERPROCA à travers son réseau d'agents dans les zones de production sera mis à contribution pour faciliter l'adoption des pratiques et des innovations technologiques, l'IRAG en ce qui le concerne sera chargé de renouveler et de produire à travers les CRA spécialisés les semences de prébases et de base au dispositif du projet et enfin les producteurs semenciers à travers leurs OPA) sont chargés d'assurer l'approvisionnement et la multiplication des semences de base dans les champs. La finalité de cette stratégie est de permettre la mise à échelle des semences améliorées et d'assurer l'approvisionnement régulier selon la demande.

H. Organisation et gestion

Le projet sera sous la tutelle de l'Agence Nationale Riz envisagée dans la SNDR2 et devra fonctionner sur la base des conventions avec les services techniques niveau central et la CNOP-G en tant que faîtière des OPA - Filière riz. L'exécution de ces conventions s'effectuera à travers des contrats avec les structures déconcentrées et les démembrements des OPA (CTR/CNOP-G et Fédérations riz). Concernant les opérateurs privés de producteurs de semences, des contrats spécifiques seront établis pour définir les charges y afférents. Il sera aussi question de tenir des réunions bilans au niveau des bassins riziers pour s'assurer du niveau de performance enregistré.

La coordination des activités au niveau central sera assurée par l'unité de gestion du projet au sein de l'Agence Nationale Riz.

I. Suivi-Evaluation

Le suivi-évaluation des activités du projet sera consigné dans un manuel de procédure. A ce titre, la réalisation devra être assujettie à l'élaboration des TDRs sur la base du PTBA validé. Les rapports de mission et d'activités permettront de s'assurer de l'effectivité des activités réalisées.

Il sera question de situer davantage la responsabilité des personnes concernées dans ce processus de collecte et de traitement de données.

Cette méthode de collecte devra être précisée dans le cadre logique pour chacun des indicateurs.

J. Risques

Dans le cadre de la réalisation du dit projet, il existe des risques inhérents parmi lesquels on peut citer :

- Instabilité politique et troubles sociaux ;
- Instabilité institutionnelle au niveau du département en charge du secteur ;
- La lenteur des procédures administratives et financières ;
- La défectuosité des infrastructures routières ;
- L'inadéquation des formations académiques des agents du service d'appui-conseil et de recherche.

K. Fiche de Projet

- **Une fiche récapitulative permettant d’avoir une vue d’ensemble du Projet** et résumant les données techniques, financières et institutionnelle (Project files_PPF) sera joint en annexe au Concept note ou fiche synoptique.

– Fiche Synoptique

Intitulé : Projet de promotion de semences améliorées du Riz et transfert des innovations technologiques (PPSARTIT)

Maître d'ouvrage : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

Maître d'œuvre : Agence Nationale du Riz

Localisation : Conakry

Durée : 5 ans

Budget Total :

Source de financement : BND, AFD, BAD, BID, FIDA, BM

Objectif général : Fournir 51 882 T durant la période 2024-2030 de semences améliorées accessibles aux producteurs en apportant des services d'appui-conseils nécessaires pour l'adoption d'innovation technique et technologique dans les bassins riziers.

Objectifs spécifiques :

- Identifier des semences de riz adaptés aux écosystèmes rizicoles ;
- Appuyer l'IRAG à travers les Centres de Recherches Agronomiques spécialisés en riz pour produire chaque année environ 50 kg de semences de pré-base (G1-G2-G3) et 250 kg semences de base (G4) destinées à la production des semences certifiées ;
- Identifier et organiser les professionnels semenciers (Coopératives semencières, entreprises semencières ou encore producteurs isolés) pour produire en moyenne **7 412 t/an** de semences certifiées de première génération (R1) et de deuxième génération (R2) pour assurer un taux de renouvellement de ces semences de 30% par an (renouvellement d'un quelconque lot de semences certifiées après trois campagnes de production de paddy) au niveau des ménages cibles de la SNDR2;
- Appuyer le service d'appui-conseil : le SERPROCA et les Organisations de Producteurs Agricoles (OPA) ayant leur propre dispositif d'appui-conseil pour la mise à échelle des nouveaux systèmes de culture identifiés par l'IRAG;
- Renforcer les capacités du SERPROCA et les Organisations de Producteurs Agricoles (OPA) pour conduire efficacement les activités d'approvisionnement et de transfert de technologie basé sur des approches complémentaires (apprentissage dans des champs écoles et démonstration de thématiques très particulières dans les parcelles paysannes);
- Organiser conjointement des missions de suivi liés au fonctionnement du dispositif d'approvisionnement.

Résultats attendus:

- Les capacités techniques et opérationnelles de l'IRAG, du SERPROCA et des Organisations Professionnelles Agricoles sont renforcées ;
- La formalisation des organisations professionnelles agricoles et opérateurs semenciers est réalisée ;
- Les producteurs semenciers sont organisés en coopératives semencières ;
- Les périmètres de production de prébases et bases dans les CRA spécialisés sont réhabilités ;
- La production des semences de prébases et bases dans les CRA spécialisés est soutenue ;
- Les producteurs semenciers sont identifiés ;
- L'assistance technique aux producteurs semenciers est assurée ;
- Les producteurs semenciers ont accès aux facteurs de production ;
- Les agents d'appui-conseils et leaders paysans sont outillés au processus de transfert de technologie basé sur des approches complémentaires ;
- La gestion financière et matérielle du projet est assurée ;
- Les cadres de concertation multi-acteurs sont organisés ;
- Les voyages d'études et d'échanges au niveau national et sous-régional sont Organisés ;
- La formalisation des entités de productions semencières est soutenue ;
- La vulgarisation de la politique semencière est réalisée.

Risques majeurs et action de mitigation

- Instabilité politique et troubles sociaux
- Instabilité institutionnelle au niveau du département en charge du secteur ;
- Indisponibilité des ressources financières à temps ;
- Indisponibilité des intrants et semences à temps ;
- Indisponibilité des compétences requises.

FORMAT DE CADRE LOGIQUE

Programme/Projet	Indicateurs Objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/Risques importants
1. OBJECTIF GLOBAL			
Fournir 51 882 T durant la période 2024-2030 de semences améliorées et des services d'appui-conseils nécessaires pour l'adoption d'innovation technique et technologique dans les bassins riziers			
2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES			
1. Identifier des semences de riz adaptés aux écosystèmes rizicoles	Nombre de variété de semences	Attestation de livraison Rapport de mission	Instabilité politique et troubles sociaux Instabilité institutionnelle au niveau du département en charge du secteur
2. Appuyer l'IRAG/CRA spécialisés en riz pour produire par an environ 50 kg de semences de pré-base (G1-G2-G3) et 250 kg semences de base (G4)	Taux de réalisation X% taux de réalisation		
3. Organiser les professionnels semenciers pour produire en moyenne 7 412 t/an de semences certifiées R1 et R2 pour un taux de renouvellement de 30%/an	Nombre de coopératives mises en place ; Taux de réalisation sur X quantité produite Taux de renouvellement/X an		
4-Appuyer le service d'appui-conseil : le SERPROCA et les Organisations de Producteurs Agricoles (OPA) pour la mise à échelle des nouveaux systèmes de culture identifiés par l'IRAG	Nombres cultures mis à échelle ; Taux d'adoption de nouveaux systèmes de culture	Rapports d'activités	Instabilité politique et troubles sociaux
5-Renforcer les capacités du SERPROCA et les Organisations de Producteurs Agricoles (OPA) pour assurer l'approvisionnement et de transfert de technologies	Nombre de sessions de renforcement de capacités organisés ;	Rapport de formation	Instabilité politique et troubles sociaux Instabilité institutionnelle au niveau du département en charge du secteur ; Indisponibilité des ressources financières à temps ; Indisponibilité des compétences requises
6- Organiser conjointement des missions de suivi liés au fonctionnement du dispositif d'approvisionnement	Nombre de missions réalisées	Compte rendu/rapport de mission	Instabilité politique et troubles sociaux Instabilité institutionnelle au niveau du département en charge du secteur Non disponibilité à temps des ressources ; Indisponibilité des intrants et semences à temps
3. RÉSULTATS			
Composante 1: Composante appui-institutionnel			
1.1 Les capacités techniques et opérationnelles de l'IRAG, du SERPROCA et des Organisations Professionnelles Agricoles sont renforcées	Nombre des sessions de formation	Rapport de formation Agréments	Instabilité institutionnelle au niveau du département en charge du secteur • Non disponibilité à temps des ressources
1.2 La formalisation des organisations professionnelles agricoles et opérateurs semenciers est réalisée	Nombre des organisations formalisées		

Programme/Projet	Indicateurs Objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/Risques importants
1-3 Les producteurs semenciers sont organisés en coopératives semencières	Nombres de coopératives		
Composante 2: Composante Production et diffusion			
2.1..... Les périmètres de production de prébases et bases dans les CRA spécialisés sont réhabilités	Superficie réhabilitée	Rapport d’activités Rapport financier	Instabilité politique et troubles sociaux Instabilité institutionnelle au niveau du département en charge du secteur Non disponibilité à temps des ressources ; Indisponibilité des intrants et semences à temps
2.2 La production des semences de prébases et bases dans les CRA spécialisés est soutenue	Budget alloué		
2-3 Les producteurs semenciers sont identifiés ;	Nombre des producteurs identifiés	Fiche d’identification	
2-4 L’assistance technique aux producteurs semenciers est assurée	Nombre de producteurs suivis	Fiche de suivi de producteurs	
2-5 Les producteurs semenciers ont accès aux facteurs de production	Nombre de facteurs production alloué Nombre de producteurs bénéficiaires	Fiche de réception Fiche de suivi	
2-6 Les agents d’appui-conseils et leaders paysans sont outillés au processus de transfert de technologie basé sur des approches complémentaires ;	Nombre des agents et leaders paysans formés	Rapport de formation	
Composante 3: Composante coordination et suivi-Evaluation			
La gestion financière et matérielle du projet est assurée	Budget alloué	Rapport financier Agrément Rapport d’activité	Instabilité politique et troubles sociaux Instabilité institutionnelle au niveau du département en charge du secteur Non disponibilité à temps des ressources ;
3-2 Les cadres de concertation multi-acteurs sont organisés	Nombre de cadres organisés		
3-3 Les voyages d’études et d’échanges au niveau national et sous-régional sont Organisés	Nombre de voyages organisés		
3-4 La formalisation des entités de productions semencières est soutenue	Nombre d’entités formalisé		
3-5La vulgarisation de la politique semencière est réalisée	Nombre de campagne réalisé		